

Migrations, pauvreté et inégalités sociales

Impact de la situation sociale et économique des populations migrantes sur le profil général de la pauvreté et des inégalités au sein de l'UE.

Sur la base d'observations permises par la présence active d'Emmaüs dans 37 pays sur 4 continents, il est possible de souligner quelques-uns des impacts majeurs des politiques migratoires qui y sont mises en œuvre, que ce soit sur l'accès aux droits ou sur les évolutions de la pauvreté et de l'exclusion sociale, qu'il s'agisse des migrants ou des nationaux, que l'on se place du point de vue de l'émigration ou de l'immigration. On verra que c'est souvent le degré d'ouverture des politiques migratoires et leur aptitude à mettre en œuvre et garantir l'exercice des droits fondamentaux qui marque la « frontière » entre les impacts négatifs et les impacts positifs de ces politiques.

Pour les structures Emmaüs, présentes et actives dans la plupart des pays de l'Union Européenne, en Suisse et à l'est de l'Europe (Bosnie, Ukraine, Albanie, Moldavie notamment), c'est la pratique de l'accueil inconditionnel, spécifique du mouvement Emmaüs dans ses structures de base, qui a progressivement mis en évidence la situation de pauvreté et d'exclusion croissante des migrants : ceux-ci, face aux incohérences, aux carences et aux violences des politiques publiques en matière d'accueil et de respect des droits fondamentaux, se sont naturellement tournés vers nos lieux de vie et de travail, dans lesquels les règles basiques de l'hospitalité sans conditions sont communément mises en œuvre, généralement servies par un accompagnement individualisé et professionnel des personnes, comme par une pédagogie participative et militante.

Parallèlement, la permanence, sinon l'aggravation de la pauvreté et de l'exclusion dans la plupart des pays européens (avec des catégories relativement importantes comme les enfants, les familles monoparentales), la déréliction des politiques d'hébergement et de logement social conventionnel, n'ont pas diminué la pression de la demande d'accueil en provenance des sans-abris « traditionnels », bien au contraire, qu'ils soient marginaux de longue date, victimes de la compétition sociale instituée, ou d'une économie et d'un marché de l'emploi désormais fondés sur la précarisation de masses croissantes de la population ou tout simplement inaccessible.

Malgré de nouvelles créations, notamment dans le domaine de l'insertion par l'économie, du logement et de la lutte contre l'endettement, nos structures sont sur-sollicitées en permanence. Au passage, nous soulignons que depuis longtemps, notre expérience nous confirme l'ineptie des politiques fondées sur des conceptions erronées et démenties par les faits, et dont, en matière d'urgence, la saisonnalité est le meilleur exemple.

Dans le contexte actuel, il nous semble donc qu'il faut nuancer cette notion d'impact de la situation des migrants sur le profil général de la pauvreté et des inégalités en Europe.

Le contexte est celui d'une conjonction des demandes croissantes de deux types de publics en situation d'exclusion, les migrants et les nationaux, différents par leur origine géographique certes, mais tous isolés, en grande détresse économique et sociale, le plus souvent renvoyés à leur propre culpabilité et stigmatisés. Si les migrants sont l'objet de nombreuses discriminations spécifiques en raison de leur statut, aggravant leur situation, les deux publics sont à nos yeux et avant tout les victimes indifférenciées de politiques gravement déficientes dans leur intention générale ou leurs mesures spécifiques en faveur des populations les plus

vulnérables, migrants ou non, quand ces politiques existent. Toutes ces politiques semblent cependant assumées par les pouvoirs publics dans de nombreux pays européens.

S'agissant des migrants nous avons à faire à l'organisation systématique de leur mise à l'écart et donc en termes de pauvreté et d'exclusion, de cumul des difficultés, nous pensons qu'ils sont les plus pauvres parmi les pauvres.

Sur une liste évidemment non limitative, les manifestations les plus communes des dysfonctionnements et insuffisances des politiques de lutte contre la pauvreté sont notamment :

- l'embolisation des dispositifs d'urgence – depuis les maraudes jusqu'au logement définitif, en passant l'accueil d'urgence, le logement intermédiaire, les structures communautaires ou d'insertion : tous les publics, migrants ou non se trouvent quasiment mis en concurrence de fait dans l'accès aux biens et services disponibles,
- les refus d'accueil parfois quotidiens, faute de place ou de pénurie récurrente et parfois entretenue à dessein dans le cadre des dispositifs d'urgence, eux-mêmes dépassés (115, SIAO en France),
- le déficit chronique des places d'hébergement spécifiques pour les demandeurs d'asile (en France 50% des besoins estimés semblent pourvus),
- La recrudescence et le développement des jungles et des squats et donc de la précarité la plus extrême,
- la banalisation de l'hébergement par des tiers ou de l'utilisation des installations dites de plein-air.
- la non-prise en charge des mineurs isolés par les dispositifs de l'action sociale dédiés à l'enfance, ces services étant la plupart du temps dépassés par le niveau croissant des signalements et des allocations des moyens inadaptées,
- la recrudescence des filières d'exploitation des personnes : hébergement précaire, travail au noir, prostitution, trafic de documents, endettement et extorsion de fonds,
- le non-recours aux aides personnalisées ou aux dispositifs généraux d'assistance, du fait de leur inadaptation aux situations et de leur complexité, du fait également de l'inadéquation de l'intervention sociale elle-même aux nouvelles formes de pauvreté, d'errance ou de fragilités psychologiques des personnes,
- l'inadaptation des services de santé et de prévention de santé pour les plus démunis...

Les conditions de sortie des difficultés et les facteurs de progrès sont pourtant connus, en raison même des limites observées plus haut et puisqu'ils ont été mis en œuvre de façon expérimentale ou définitive, même si des remises en causes politiques régulières en rendent la pérennité aléatoire:

- S'agissant des migrants :
 - la création de dispositifs spécifiques d'accueil pour les migrants, à hauteur de la demande, dotés de moyens d'accompagnement professionnel suffisants (apprentissage de la langue, aide à la reconnaissance du statut de réfugié ou à la régularisation, accompagnement santé, famille, éducation et formation, insertion par le travail), permet un niveau de protection plus adéquat et d'échapper à la précarité ;

- l'accès aux aides sociales de plein droit, comme à la protection sociale et au logement, social ou privé, comme déclinaison de l'égalité de traitement est souvent déterminante ;
 - l'adaptation des dispositifs administratifs aux caractéristiques et aux besoins des requérants, la formation des agents des services publics et les simplifications procédurales constituent une forme d'aide basique quand elles sont mises en place ;
 - les autorisations de travail dès le dépôt de la demande d'asile ou en attente de régularisation, dans la mesure où elles sont accordées, hélas rarement systématisées, permettent ne pas basculer dans l'assistance et d'avancer rapidement vers l'autonomie et permettent évidemment de soulager les dispositifs d'urgence et d'alléger les charges financières qui s'y rapportent, souvent considérables et en pure perte (comme les nuitées en hôtel) ;
 - la fin des emplois dits fermés (aux étrangers) et l'harmonisation des droits des travailleurs compte aussi comme perspective centrale pour échapper aux difficultés, ce dont on est encore loin.
- S'agissant des nationaux, on citera notamment :
 - la création de places d'accueil, en nombre suffisant et sur les territoires concernés, sur l'ensemble du parcours « de la rue à la vie », c'est-à-dire depuis la première urgence jusqu'au logement,
 - la création de postes d'insertion et de retour à l'emploi et
 - la lutte contre l'endettement et les expulsions du logement.

Toutes ces mesures et bien d'autres, permettent de sortir de la précarité et de l'insécurité, tout en faisant face aux apprentissages nécessaires dans un monde nouveau – pour les uns comme pour les autres - et d'y être accompagnés, de trouver son autonomie dans la société en sortant rapidement des dispositifs d'aide. Les études les plus avancées montrent d'ailleurs que plus on accompagne, et rapidement, vers le droit commun, plus on avance vers ce qu'on appelle « l'égalité de traitement », plus l'effet contributif des migrants se manifeste, au travers de leur niveau de formation, dans les comptes de la sécurité sociale ou l'assainissement d'un marché de l'emploi marqué par la précarité, etc...

C'est le manque sidéral de volonté politique qui domine, alors que, dans l'indifférence générale et depuis des années, ne sont pas mis en œuvre les principes reconnus par la Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne et par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.